Chronique Roubaisienne

BUREAU : 20, Rue Pauvrée, 20 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.22. — TELEPHONE

AU CONSEIL MUNICIPAL

LES PRINCIPAUX RAPPORTS PRESENTES PAR LES COMMISSIONS. — LES CHIFFRES QUE NOUS AVONS PUBLIES AU SUJET DE L'EXPOSITION SONT CONFIRMES

Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi soir.

Nous donnons aujourd'hui quelques résumés des rapports des commissions présentant le plus d'intérêt.

LE BUDGET DE 1912

Le rapporteur, M. Cléty, constate tout d'abord que le budget de 1912 ne diffère pas sensiblement de celui de 1911, sauf un léger fléchissement des recettes et une légère augmentation des dépenses.

Autrement dit : il n'y a rien de changé ; seulement, on va recevoir beaucoup moins et on va dépenser beaucoup plus !

Et pourquoi les dépenses subiront-elles une « légère » augmentation ? Tout simplement parce qu'il va falloir payer la dette de l'Exposition.

LES AVEUX

Vendredi ce sera, en effet, le jour des aveux. Dimanche dernier nous avons publié le bilan de l'Exposition en nous portant garant de l'authenticité des chiffres donnés par nous, et ce sont bien, en effet, ces chiffres que nous trouvons dans le rapport du sieur Cléty.

Mais quelle couche de dorure sur la pilule ! Lisez plutôt :

« Enfin, une somme de 130.000 francs figure au budget pour la liquidation de l'Exposition par son comité d'initiative.

» Vous remarquerez que le déficit résultant de la balance des comptes de l'Exposition peut, après épuisement des concours prévus, se solder sans aucune imposition nouvelle pour les contribuables, avec l'aide des ressources disponibles des deux exercices 1911 et 1912

» Sans doute, cette grande manifestation aura coûté à la Ville, y compris 100,000 fr. prévus au budget de 1911, une somme de 360,000 francs, mais à prendre les choses en soi, on n'a jamais vu qu'une fête organisée pour donner de l'éclat à la ville et attirer les gens du dehors n'ait pas occasionné de dépenses souvent considérables. Une fête fédérale de gymnastique qui avait duré trois jours a coûté 50,000 francs ; on nous signalait récemment qu'une solennité de ce genre qui avait eu lieu dans une ville de Normandie avait entraîné une dépense de 200,000 francs. Que sont ces réjouissances locales éphémères comparées à cette grandiose fête permanente de plus de six mois qui a mis Roubaix dans un relief sans précédent et l'a fait connaître à d'innombrables étrangers soupçonnant à peine son existence !

» Ce n'est pas une affaire que nous avons cherchée, c'est un hasard que nous avons voulu faire rejaillir sur notre cité pour son plus grand profit dans le présent et dans l'avenir ; c'est une activité plus accentuée du commerce local que nous avons tenu à susciter et nous y avons réussi. Au surplus, la participation financière de la Ville a été compensée par la plus-value d'octroi que nous avons signalée. »

Pour appuyer sa démonstration, le rapporteur est allé chercher des exemples jusqu'en Normandie. S'il seulement il y était resté !

Toutes ces subtilités ne changeront pourtant rien à la situation. Il reste que l'Exposition est en déficit de 560,000 francs, plus d'un demi-million.

Sur ces 560,000 francs, 360,000 seront supportés par la Ville, qui sentira le poids de cette dette jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Roubaix, au surplus, n'a retiré aucun avantage de cette entreprise. Demandez-le à n'importe quel commerçant et vous verrez ce qu'il en pense.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les cours commerciaux annexés à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie prennent toujours plus d'extension.

Aussi a-t-on jugé nécessaire de compléter l'organisation de l'école par la création de nouveaux cours. Parmi ceux-ci un cours d'électricité industrielle s'imposait et un projet d'installation d'un laboratoire d'électricité a été établi.

La dépense relative à l'exécution de ce projet serait de 7,000 francs environ, dont 4,500 francs seraient versés par le ministère du commerce. Les 2,500 francs à verser par la ville seraient prélevés sur les articles des budgets primitifs de 1911 et 1912 portant la rubrique : « Entretien des propriétés immobilières et mobilières communales ; acquisition d'objets mobiliers ; travaux urgents et imprévus » : 1,500 francs au budget primitif de 1911 et 1,000 francs au budget primitif de 1912.

LES TROUBLES A L'OCCASION DE LA CHERTE DES VIVRES

La note à payer

Les 2e et 3e commissions ont eu à s'occuper des réclamations qui lui ont été adressées par des commerçants au sujet des dégâts occasionnés chez eux au cours des manifestations des 8, 9 et 10 septembre dernier, à propos de la cherté des vivres.

M. l'architecte, directeur du service des bâtiments municipaux, a fait la constatation sur place de ces dégâts autant qu'il était encore possible de le faire, en ce qui concerne les dégâts aux immeubles et les déprédations au matériel, et il en a débattu le montant avec les intéressés.

Après vérification des demandes et des factures produites, les commissions ont arrêté ainsi qu'il suit l'importance des indemnités qu'il y aurait lieu d'accorder à ces commerçants :

Montant des dégâts aux immeubles : 8,491 fr. 18. — Déprédations au matériel (voitures, paniers, balances, etc.) contenu dans lesdits immeubles : 1,677 fr. 90. — Marchandises diverses pillées : 5,714 fr. 60. — Il y aurait lieu d'ajouter pour le règlement de quelques factures qui n'ont pu être arrêtées définitivement avec les parties intéressées, une somme à valoir de 122 fr. 50. — Soit : 12,006 fr. 18.

En plus de cette somme la Ville doit payer pour travaux et fournitures divers pour le logement des troupes, le travail supplémentaire du service des bâtiments municipaux, le tout évalué 766 fr. 82. — An total : 12,773 francs.

Les 2e et 3e commissions proposent d'autoriser l'administration à effectuer le règlement de ces dépenses et de décider que la somme de 12,773 francs sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

LE BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le comité de la caisse des écoles a arrêté son budget primitif pour l'exercice 1912 de la façon suivante :

Recettes

Subvention municipale à la caisse des écoles	87.000
Abonnements aux fournitures classiques par les élèves non domiciliés à Roubaix	750
Intérêts de fonds placés au Trésor (pour mémoire)	»
Rentes sur l'Etat	742
Droits d'expédition des actes administratifs	35
Remboursement par divers de leur quote-part dans l'excursion scolaire	200
Produit des fêtes de bienfaisance, quêtes, dons, etc. (pour mémoire)	»
Subvention municipale pour le fonctionnement des cantines scolaires	125.000
Abonnements aux cantines par les élèves non nécessiteux	1.250
Redevance pour l'enlèvement des eaux grasses	400
Total des recettes	216.077

Dépenses

Frais de bureau, traitements du personnel, fournitures diverses, gratifications, timbres, etc.	7.700
Fournitures classiques et diverses aux élèves nécessiteux des écoles municipales et aux abonnés	41.600
Achat de rentes (pour mémoire)	»
Distribution de vêtements aux élèves nécessiteux des écoles municipales	34.000
Excursion à la mer pour les élèves qui obtiendront en 1912 le certificat d'études primaires	4.000
Fonctionnement des cantines scolaires	82.000
Indemnité au personnel enseignant pour la surveillance des enfants pendant les repas	15.200
Traitements du personnel des cantines, imprimés, gratifications, timbres, etc.	32.140
Total des dépenses	216.040

Soit un excédent de recettes de 37 francs.

Le conseil municipal aura à approuver ce document.

POUR LES SAPEURS-POMPIERS

Pour augmenter encore la rapidité des pompiers à se rendre au premier appel, il a été décidé de doter la caserne de perches en cuivre qui serviront à la descente des hommes par les fenêtres.

Au lieu de perdre un temps précieux dans les escaliers, les sapeurs-pompiers n'auront plus qu'à enjamber la fenêtre de leur logement, à saisir la perche et à se laisser glisser dans la cour.

Des demandes de prix pour la fourniture de ces perches ont été adressées aux chaudronniers en cuivre de la ville.

Les conditions les plus avantageuses ont été les suivantes : fourniture dans le délai d'un mois à partir de la commande de deux tubes en laiton de 8 m. 75 de longueur au prix de 2 fr. 35 le kilogramme.

La dépense, évaluée à 500 francs, serait imputée à l'article 41 du budget supplémentaire de 1911.

D'autre part, l'administration municipale a procédé à une adjudication restreinte en vue de l'installation de trois lavabos à la caserne des sapeurs-pompiers.

La dépense, évaluée à 800 francs, serait également imputée à l'article 41 du budget supplémentaire.

Nous continuerons demain cette rapide analyse des principaux projets de la municipalité.

JEHAN DE ROUBAIX.

La division de Roubaix en cinq Cantons

L'ENQUETE ADMINISTRATIVE

La minorité socialiste du conseil municipal propose de modifier le projet

M. Lacroix, percepteur à Roubaix, nommé par le préfet du Nord commissaire-enquêteur sur le projet de division de Roubaix en cinq cantons, s'est tenu à l'Hôtel de Ville hier jeudi, de deux à trois heures de l'après-midi, à la disposition des intéressés.

Le commissaire-enquêteur a reçu la lettre suivante des conseillers municipaux socialistes de Roubaix :

Roubaix, le 28 décembre 1911.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous tenons tout d'abord à déclarer que, d'accord sur ce point avec l'administration municipale de Roubaix, nous réclamons pour notre ville une autre division des cantons qui lui donnera une représentation aux Conseils d'arrondissement et général plus en rapport avec l'importance de sa population.

Pour justifier notre revendication, il suffit de comparer la population des trois cantons de Roubaix à celle de quelques arrondissements du Nord.

Nos trois cantons comptent 176.177 habitants (chiffre du dernier recensements).

Les six cantons de l'arrondissement de Douai ont 152.412 habitants ; les sept cantons de l'arrondissement de Dunkerque ont 135.141 habitants ; les sept cantons de l'arrondissement d'Hazebrouck ont 110.930 habitants.

On ne peut donc nier le droit, pour nos 176.177 habitants, d'avoir plus de trois cantons.

Le conseil municipal de Roubaix propose une délimitation nouvele des cantons d'après laquelle nous aurions cinq cantons. Nous ne faisons aucune objection à ce nombre que nous acceptons. Mais il y a un point sur lequel nous demandons une modification très juste, c'est celui concernant la limite commune des cantons Est et Centre.

Nous adoptons sans aucune réserve le canton Sud (Croix-Wasquehal et une petite partie de Roubaix), le canton Nord (Wattrelos et une partie de Roubaix) ; le canton Ouest (Fontenoy, Fresnoy, Epeule). Quant au canton Centre, formé du Cul-de-Four et du Pile, dont la population serait de 44.294 habitants, il serait trop important si on le compare au canton Est, qui comprendrait l'ancienne section municipale de la mairie et le quartier dit « Les Trois Ponts », et qui n'aurait une population que de 29.109 habitants.

L'inégalité serait par trop grande entre ces deux derniers cantons. La modification que nous proposons consiste précisément à adopter une autre limite que le boulevard de Mulhouse qui, sans supprimer absolument cette inégalité, l'atténuerait sensiblement.

Le projet propose comme limite commune des cantons Centre et Est, le boulevard de Mulhouse, les rues de Sévigné, de Valenciennes, le boulevard de Beaurepaire et le pont du Sartel.

Nous demandons qu'on prenne pour limite les rues du Tilleul — à sa rencontre avec la rue de Lannoy — Marceau, du Pile, Molière, Sévigné, Valenciennes, le boulevard de Beaurepaire et le pont du Sartel.

Ainsi modifié, le canton Centre verra sa population réduite, mais son importance sera encore supérieure à celle du canton Est.

Nous savons que les partisans du projet municipal font remarquer que tandis que nous trouvons la population de 29.109 habitants du canton Est insuffisante, comparée à celle de 44.294 habitants du canton Centre, nous acceptons les limites du canton Sud, dont la population serait de 29.623 habitants seulement.

A cela nous répondons que si le canton Sud, qui comprend les communes de Croix et de Wasquehal, n'a pas une population supérieure, c'est que la préoccupation des auteurs du projet fut de donner à ces communes — et à celle de Wattrelos — leur canton. Mais comme il ne faut pas espérer pouvoir, pour des raisons administratives, séparer tout à fait de Roubaix les cantons Sud et Nord, ils ne les ont fait tenir à notre ville qu'par de petites parties de son territoire.

Cette préoccupation, nous la partageons et c'est pourquoi nous nous bornons à proposer une légère mais importante modification au projet de cinq cantons.

Nous croyons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, que vous tiendrez compte des très fortes raisons que nous apportons à l'appui de notre proposition.

La minorité socialiste du conseil municipal

Un grave accident chez Lepoutre

M. Emile Albert, 54 ans, embaîteur, demeurant rue des Fleurs, cour Demrousseaux, 41, est occupé chez Aug. Lepoutre et Cie peigneurs, rue Saint-Antoine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un peu avant onze heures, l'ouvrier, en traversant la salle de peignage avec une échelle, fit une chute.

Relevé par des camarades de travail, Alfred Carpreaux, rue Sainte-Elisabeth, cour Duforest, 1, et Paul Dusart, rue de Magenta, 20, l'embaîteur reçut aussitôt les premiers soins.

Il avait le coude droit luxé, des contusions à la cuisse droite, au thorax et au côté droit. En outre il portait une plaie au coude droit.

Le blessé après avoir été examiné par le docteur Lepers a été conduit à son domicile.

Les vols au camion

Des châles disparaissent

Un malfaiteur inconnu a dérobé mercredi vers sept heures du soir, sur la voiture de M. Joseph Freys, négociant en bonneterie, rue des Piats, 20, à Tourcoing, une collection de châles en laine et peluche, valant 50 francs environ.

On croit que le vol a été commis dans la rue de la Vigne. M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

Un directeur de la maison Motte assassiné en Russie

IL AURAIT ETE PRIS POUR UN AUTRE

Jeudi matin, un télégramme laconique arrivait à la maison Motte de Roubaix annonçant qu'un directeur de l'établissement Motte, Meillassoux, Cauilliez et Cie, à Czenstochowa (Pologne Russe), avait été assassiné mercredi à six heures du soir.

La victime, M. Mathieu Gilson, originaire de Verviers (Belgique), était en fonctions depuis trois ans.

On croit que M. Gilson a été tué pour un autre parce qu'au moment du drame il se trouvait dans un groupe de quatre personnes parmi lesquelles un Polonais qui avait reçu déjà des lettres de menaces.

Hier matin, M. Eugène Motte fils, M. Pierre Cauilliez fils et M. Payen, directeur général des établissements Motte, qui se trouvaient en congé de Nouvel An à Roubaix, sont partis pour Czenstochowa.

UNION DES TRAVAILLEURS

Aujourd'hui vendredi, à huit heures précises, réunion de la commission administrative.

A 8 h. 1/4, répétition partielle pour les premiers ténors, barytons et basses.

A 9 heures, ensemble.

PARTI SOCIALISTE

Assemblée générale

La section roubaisienne du Parti Socialiste se réunira en assemblée générale extraordinaire dimanche prochain 31 décembre, à trois heures de l'après-midi, au local « La Paix ».

Ordre du jour : Désignation des candidats aux prochaines élections municipales.

LES RECEPTIONS DU NOUVEL AN

L'Administration municipale a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'à l'occasion de la nouvelle année, elle les recevra à l'Hôtel de Ville, le samedi 30 décembre à cinq heures et demie du soir.

SAVON N.-D. de la TREILLE

Savon pur pour le linge et le ménage avec sachet parfumé. — Victor VAISSIER.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS, DES CHEVAUX ET DES AUTOMOBILES

Il est rappelé aux détenteurs de pigeons-voyageurs, et aux propriétaires de chevaux ou de voitures automobiles, que leur déclaration doit être déposée au secrétariat de la mairie, bureau militaire, avant le 30 décembre courant.

Tout retardataire est passible d'une amende variant de 25 à 2,000 francs.

UN BIENFAIT EST QUELQUEFOIS FERDU

Le sieur Charles Van Roey, âgé de 47 ans, ébéniste, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour vol d'un pantalon, d'un pardessus et d'un réveille-matin, au préjudice de M. Jean Viger, demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, qui lui avait donné asile la nuit dernière.

EN CONDUISANT UN CHEVAL

Au service de la Brasserie Roubaisienne, le nommé Théophile Devyldère, 50 ans, garçon d'écurie, demeurant boulevard d'Hallluin, passait rue de France, vers 3 heures et demie de l'après-midi, en conduisant un cheval.

Ce dernier, tout à coup, fit un mouvement brusque et renversa son conducteur sur le sol.

Dans sa chute, Devyldère s'est luxé l'épaule gauche. Il a reçu les soins du docteur Desbonnets.

LE FAUX PAS DU DEBARDEUR

Un débardeur, Henri Olivier, demeurant rue de Béthune, 7, à Wattrelos, et travaillant pour le compte de M. Louis Descampa, entrepreneur, rue des Carliers, à Tourcoing, était occupé, mercredi, à 3 heures de l'après-midi, au déchargement d'un bateau, quai du Sartel.

Olivier passait en portant un sac sur une planche reliant la bélandre à la berge, quand soudain il fit un faux pas et tomba.

Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait des contusions et plusieurs plaies à l'épaule gauche. Il a reçu les soins du docteur Masure, qui lui a prescrit un repos de 15 jours.

UNE ARRESTATION

Le nommé J.-B. Carton, 48 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion et pour vol d'une charrette au préjudice de Mme François, boulevard de Beaurepaire, 21.

Ce vol avait été commis le 20 avril dernier.

UNE GREVE DE MANNELIERS

Les 17 ouvriers mannellers de la maison Bernard-Welcomme fils, 1, rue de l'Espérance, viennent de se mettre en grève.

Ils réclament une augmentation de salaire.

UN OUVRIER ENSEVELI SOUS DES SACS D'ENGRAIS

Nous avons relaté hier le grave accident survenu dans le dépôt d'engrais situé rue Sévigné et appartenant à M. Georges Dalplanque, 52, rue de Valenciennes.

On se souvient que la victime, Théophile Hétinck, âgé de 33 ans et demeurant à Leers, hameau de Corihem, avait été enseveli jusqu'à mi-corps, à la suite d'un subit éboulement, sous des sacs d'engrais.

Transporté à l'hôpital avec une fracture du fémur gauche, le blessé y reçut tous les soins que nécessitait son état.

Dans la journée d'hier il a été procédé à la réduction de la fracture et la jambe du blessé a été placée dans un appareil spécial.

Il ne pourra se lever avant trois mois et subira, de l'avis du docteur Parmentier, une incapacité de travail permanente par claudication.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX

Aujourd'hui vendredi, rassemblement de la section « spéciale » à 3 heures précises du soir, au Palais de Justice. Cours de topographie (instructeurs Castel et Midavaine). Le rapport aura lieu — exceptionnellement — dimanche à 7 heures 1/2 du matin.

Dimanche 31 décembre, rassemblement de toute l'école à 7 heures 45 très précises du matin. Appel (aucune absence ne sera tolérée), lecture du rapport. De 8 heures à 10 heures, tir réduit pour la section « spéciale » divisée en trois groupes : 1. rue Brésin (lieutenant Douai, instructeur Décarpentrie) ; 2. rue des Arts (lieutenant Quanesux, instructeur Dachez) ; 3. Institut Turgot (instructeurs Castel et Fremaux).

Pour les 2e et 3e sections, exercices divers au boulevard Descat (adjudant Lebrun, instructeurs Lesurisse et Bulgraeve).

Les élèves faisant partie de l'équipe de football exécuteront leur tir les premiers afin de pouvoir ensuite s'entraîner sous la direction de l'instructeur Deffrennes.

AMICALE DE LA RUE DES ARTS

Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion urgente du comité. Les commissaires et les commissaires suppléants universitaires sont priés d'être présents. Service pour la fête du lendemain ; manifestation de sympathie en l'honneur de M. P. Guédin nommé officier d'académie ; banquet amical de janvier.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE MODERNE. — Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion générale. Dispositions à prendre pour le banquet et le bal de réception de dimanche prochain.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 28 décembre 1911

Naissances. — Edouard Vanden Abeele, rue du Fontenoy, cour Steppe, 4. — Jeanne Michiels rue de l'Epeule, 4. — Georges Vanmeerwenne, rue Meyerbeer, 4. — Marguerite Baudevyn, avenue Julien-Lagache. — Alphonse Verschoerde, avenue Julien-Lagache. — Jacques Verroux, rue de Tourcoing, 51.

Décès. — Watteau, 3 jours, rue Favreul, 5. — Leonie Looze, 17 ans, sans profession, rue de Lille, 74.

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi soir, à 6 heures, le Conseil s'est réuni. Etaient présents : MM. Salen, maire, Tellier, adjoint ; Bottens, Wittebolle, Déjardin, Vandeleande, Denecy, Dubois, Dubar, Mestdagh, Deweder, Breton, Chombard, Gardelle, Berlin, Tiriot, Ingelbert.

Excusés : Lélard, Dobin, D'Heygere, Roy.

Absents : Lempens, Deburge, Dujardin et Beyrand.

Berlin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

ECLAIRAGE PUBLIC. — La ville étant liée jusqu'en 1920 avec la Compagnie Desclée, cette dernière offre, moyennant une prolongation du contrat pour 30 ans, à partir de 1920, les prix du gaz suivant pour les particuliers : 30 cent. le mètre cube jusqu'en 1930, 18 cent. jusqu'en 1935, 15 cent. jusque la fin du nouveau contrat en 1950.

La Commission n'ayant pas étudié cette question à fond, demande le renvoi. Adopté.

HOSPICE DE CROIX. — Le Conseil autorise l'aménagement d'une salle de bains et lavabos.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Entretiens, adjudications 1912, 1913, 1914. Le cahier des charges est approuvé après une observation de Tellier, demandant pour les ouvriers un minimum de salaire, les prix seront demandés à la Bourse du Travail de Roubaix.

DIVERSES ADJUDICATIONS sont autorisées. (Adjudication des vêtements d'hiver aux enfants des écoles communales). Plusieurs conseillers, vu la saison avancée, demandent que l'on donne des vêtements d'été au lieu d'hiver.

VOIRIE. — Le département ayant supprimé plusieurs becs de gaz rue Verte pour le redressement, le Conseil s'abstient de payer les propriétaires de terrain jusqu'au rétablissement desdits becs.

COMPTABILITE COMMUNALE. — Sur la proposition de Vandeleande, le Conseil accepte le compte du receveur municipal et refuse le budget supplémentaire de 1911 et primitif de 1912.

CURAGE DU CANAL. — Le Conseil, après une vive discussion, refuse de payer à l'Etat une somme de plus de 13.000 francs pour le curage du canal.

POUR LES PAUVRES. — Inglebert fait adopter une somme de 500 francs pour donner des couvertures aux pauvres.

ASSISTANCE. — Vandeleande demande que les dossiers d'assistance sont envoyés plus tôt que d'habitude les intéressés subissent des pertes de ce retard.

RUE HENRI-CARRETTE. — Considérant que la Municipalité roubaisienne refuse la demande des socialistes de désigner une rue Henri-Carretta, ancien maire socialiste de Roubaix, Tellier propose de donner le nom de ce citoyen aux rues du Petit Boutique et de La Limite, ces deux rues faisant face, sur toute leur longueur, au territoire de Roubaix.

— Wittebolle demande où en sont les travaux d'agrandissement de l'école des filles rue Kléber, le pavage de toutes les cours et éclairage au gaz des écoles. Dubar ayant plusieurs fois déjà interpellé sur la redevance des voies ferrées et la passerelle de l'usine agricole, en parle de nouveau.

A minuit un quart, le huis-clos est prononcé.

UNE CHUTE GRAVE

Sur le chantier de l'Exposition, Anatole Sion, 20 ans, zingueur, rue Roche, 47, à Roubaix, en retirant des couvertures en tôle aux monuments en démolition, fit une chute très grave.

Le docteur Hariel, mandé aussitôt, constata que le blessé avait : jambe gauche fracturée, le nez cassé, une blessure très grave à l'œil gauche, la jambe droite et aux épaules.

Il ordonna un repos de trois mois. De plus, il y aura probablement une incapacité partielle et permanente.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — *Naissance.* — Bégue Yvonne, rue Vauban, 60.

FLERS-LILLE

UNE COLLISION. — Jeudi, vers midi, un chariot conduit par le jeune Alphonse Vaillant, 18 ans, domestique, chez Dervez-Devaddes, marchand de porcs, à Mons-en-Barœul, passait à hauteur de la ferme Delesalle, à Flers-Breucq, quand le cheval prit peur et vint se jeter sur le tramway numéro 9, conduit par le wattman Baisaux, arrachant la poignée et brisant quelques glaces. Il n'y a heureusement aucun accidenté.

WASQUEHAL

TENTATIVE DE VOL. — Mercredi soir, vers 6 heures, Mme Desprinoy, demeurant rue du Molinel, se rendit dans la cour de son habitation où elle avait été attirée par les aboiements de son chien. A sa vue, un individu s'enfuit. Il y avait pénétré par une porte donnant sur les champs et cherchait à enlever des coqs qui se trouvaient dans un parc.

RENTES OUVRIERES. — A l'usine Dychen et Leroy, un ouvrier Arthur Vincent, âgé de 55 ans, demeurant à Annappes, s'est fait une entorse du pied gauche en descendant d'un bac. 15 jours de repos. Docteur Delemarre.

— Chez Fraignac, à Roubaix, Filature du Nord Georges Lacherez, s'est fait une entorse du pied droit en portant un tuyau. 15 jours de repos. Docteur Lalbe.

— A la blanchisserie Gros et fils, un ouvrier, Louis Lemen, âgé de 30 ans, demeurant rue Sadi-Carnot, a eu le doigt comprimé en serrant une vis.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Wattrelos se réunira le dimanche 31 décembre, à dix heures du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session extraordinaire : nomination d'un secrétaire. — 2. Division en cinq cantons des trois cantons actuels de Roubaix : avis du Conseil. — 3. Police : demande d'acquisition d'une bicyclette ; rapport de la commission des finances. — 4. Police : augmentation de l'effectif ; communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord ; rapport de l'Administration municipale. — 5. Budget primitif de la ville pour 1912 ; rapport de la commission des finances. — 6. Hospices : budget primitif de l'exercice 1912 ; rapport de la commission des finances. — 7. Bureau de bienfaisance : budget primitif de l'exercice 1912 ; rapport de la commission des finances. — 8. Ecoles : fournitures classiques et des livres de prix en 1912-1913 et 1914. Réclamation de M. Derrieux, libraire à Marcq-en-Barœul, relative au cahier des charges. Abbord par le comité de la caisse des écoles ; avis du Conseil. — 9. Voirie : ouverture de la rue de l'Abreuvoir ; approbation des plans d'alignements ; rapport des commissions des finances et des travaux. — 10. Voirie : ouverture de la rue de l'Abreuvoir. Projet de mise en état de ces et des travaux.

LANNOY

NECROLOGIE. — On annonce la mort à Denain, à l'âge de 73 ans, de M. Richard, père de M. Richard, maréchal des logis de la brigade de Lannoy.

Nos condoléances.

HEM

LISTES ELECTORALES. — Par arrêté préfectoral, M. Arthur Desonne, entrepreneur, est désigné à la révision de la liste électorale.

LYS

NECROLOGIE. — On annonce la mort du facteur des postes Oscar Bourgeois. Le défunt n'était âgé que de 31 ans.

CHUTE GRAVE. — Edouard Lemaire, en service de M. Delepaul, s'est gravement blessé à l'aine en tombant du cheval.

RESULTATS D'ADJUDICATIONS. — Il a été procédé hier, à la mairie de Lys, aux adjudications suivantes :

Bureau de bienfaisance : Pain, adjudicataire Oscar Salembier, avec un rabais de 2 centimes 1/2 sur les prix de Lille. — Charbon, adjudicataire Emile Dubus, au prix de 237 fr. 50 les 10,000 kilos.

Administration municipale : Charbon, adjudicataire Pluquet-Desbonnets, au prix de 243 fr. les 10,000 kilos.

Livres classiques : adjudicataire Jean Gachie, avec un rabais de 23 %.

Livres de prix : adjudicataire Jean Gachie, avec un rabais de 40 %.

GAZETTE TOURQUENNOISE

CONSEIL MUNICIPAL

Une séance mouvementée

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni jeudi à 9 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Depuis quelque temps, le bruit courait en ville que de violents incidents se seraient produits à cette séance, incidents qui, disait-on, auraient été provoqués par la grève du gaz.

Au moment de l'ouverture de la séance, la partie de la salle réservée au public est absolument comble. Plusieurs centaines de personnes s'écrasent derrière la balustrade qui les sépare des conseillers municipaux.

Ces dernières, tout au moins quelques-uns, sont nerveux et les rapports les plus bénins soulèvent fréquemment de vives explications.

M. Dron, maire, qui préside, doit répondre tour à tour aux observations et critiques de MM. Paul Martin, Quarrée, Brassart, etc.

Le premier notamment se montre agressif et saisit toutes les occasions de s'attaquer à M. Dron.

L'heure tardive à laquelle s'est terminée la réunion ne nous permet pas d'en donner un compte-rendu détaillé et nous devons nous en tenir, pour aujourd'hui, à cette brève physionomie de la salle.

La fraude et les fraudeurs

Une double arrestation mouvementée

Le préposé de douanes Lafrance, de la brigade de la Marlière, aperçevait hier, à 5 heures et demie du matin, deux individus porteurs de ballots qui cherchaient à se dissimuler.

A la vue du douanier, les fraudeurs prirent la fuite. Le préposé Lafrance se mit immédiatement à leur poursuite et tira en l'air plusieurs coups de feu, pour attirer l'attention de ses collègues.

Deux de ceux-ci, les préposés Renoult et Murot se joignirent à leur camarade et les deux fuyards furent arrêtés, après une course mouvementée et fertile en incidents.

Les deux individus, J.-B. Lepoutre, 32 ans, et André Lefebvre, 25 ans, tous deux sans profession, mi domicile connus, étaient porteurs de 30 kilos de tabac haché.

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE : La grève du gaz. — Une sentinelle attaquée.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Jules Dumortier, constructeur, rue Winoc Chorquest, Verheyde Henri, 30 ans, fraiseur, en voulant éviter la chute d'une pièce de fer, a eu le médius gauche comprimé ; plaie. 15 jours de repos. Docteur Playoust.

— Aux Fonderies de la Tossée, Prouvost Louis, 25 ans, manœuvre, rue du Clinquet, a reçu de la fonte en fusion sur le pied droit ; brûlures. 15 jours de repos. Docteur Guisset.

— Chez A. Masquelier fils, quai de Cherbourg, 1, Lonage François, 28 ans, manœuvre, en montant des briques au bourriquet, en a reçu une sur le bras gauche : contusion et plaie au coude. 12 jours. Docteur Vermersch.

— Chez Delepoulle-Bouchard, rue d'Amsterdam, Somen Cyrille, 14 ans, chauffeur de clous, a eu l'annulaire et l'auriculaire gauches pris entre une chaîne de levage et la noix du palan ; phalanges contuses ; fracture compliquée de la 2e phalange de l'annulaire. 3 semaines. Docteur Dechert.

— A la filature A. Joire, rue de la Lalle, Lemille Henri, 21 ans, rattacheur, a heurté le pouce droit contre son métier ; contusion de l'articulation. 10 jours. Docteur Delachy.

LE SOMMIER VOLE

Un jeune Alfred Bonte, 18 ans, manœuvre, demeurant rue du Tilleul, 93, à Roubaix, se présentait, jeudi matin, à l'octroi de Tourcoing, porteur d'un sommier de fer, pesant 34 kilos.

Les préposés Crépelle et Vanwinsele lui demandèrent d'acquitter les droits. Bonte s'y refusa et déclara qu'il retournait à Roubaix. Mais il chercha à pénétrer, à Tourcoing, par un chemin détourné. Les préposés s'étant rendu compte de la manœuvre avertirent les agents de sûreté Schillecatte et Jossen, qui arrêtèrent la manœuvre. Ce dernier, interrogé, finit par avouer qu'il avait volé le sommier dont il était porteur chez un peintre de la rue Daubenton, à Roubaix.

Alfred Bonte a été conduit au poste de police et déféré au Parquet dans l'après-midi.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

Dimanche 31 décembre, grande matinée, à 2 heures : LES SALTIMBANQUES, opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de Louis Ganne. Au 3e tableau, grand défilé du cirque Malicorne. Ballet réglé par Mlle Tiphaine, 1re danseuse. Fanfare sur la scène. Orchestre dirigé par M. Louis Cazaux.

Le soir, à 8 heures et demie : LA VEUVE JOYEUSE, opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar. Mlle Yvonne Roberty, de l'Apollo, dans le rôle de Missia.

Orchestre complet dirigé par M. Louis Cazaux, 1er chef. Service de voitures après le spectacle pour Roubaix. Prière de se faire inscrire au contrôle avant 9 heures.

Lundi 1er janvier, en matinée, à 3 heures, clôture irrévocable des représentations de l'immense succès sans précédent : LA VEUVE JOYEUSE.

Le soir, à 8 heures et demie : LES SALTIMBANQUES, opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de L. Ganne. Service de voitures pour Roubaix après le spectacle. La location est ouverte pour toutes ces représentations.

LA VIE DES TOURQUENNOIS

Voici la statistique démographique et sanitaire de la ville de Tourcoing, pendant le mois de novembre 1911 :

En novembre dernier il a été enregistré 101 naissances contre 120 en 1910. Il y a eu 67 mariages contre 74 en 1910. Décès, 97 contre 85 en 1910.

Les causes de décès sont : Diphtérie, 2 ; grippe, 1 ; autres maladies épidémiques, 17 ; tuberculoses diverses, 10 ; cancer, 7 ; méningite, 2 ; hémorragie, 13 ; maladies de cœur, 9 ; bronchite chronique, 3 ; pneumonie, 1 ; affection de l'appareil respiratoire, 7 ; affection de l'estomac, 1 ; diarrhée-entérite, 1 ; hernie, 2 ; cirrhose du foie, 1 ; néphrite, 9 ; débilité congénitale, 4 ; sénilité, 5 ; mort violente, 1 ; suicides, 3 ; autres maladies, 17.

Maladies contagieuses. — Trois jeunes enfants ont été admis à l'hôpital pour y être soignés de la scarlatine, quatre autres pour le croup. Toutes les mesures de désinfection et d'isolement ont été prises pour enrayer ces maladies.

Désinfection. — Il a été procédé à la désinfection de diverses maisons d'habitation pour les causes ci-après : 3 pour le croup ; 2 pour la scarlatine ; 1 pour la grippe ; 2 pour tuberculoses diverses, et 5 autres pour autres maladies sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de deux écoles maternelles ont été désinfectés à la suite de la scarlatine et du croup ; les enfants malades en suspents ont été immédiatement isolés, de façon à enrayer un commencement d'épidémie.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 28 décembre 1911

Naissances. — Simonne Hulin, rue Nationale, 122. — Marie Nolle, rue Nationale, 122. — Louis Deschamps, rue Jourdain, 8.

Décès. — Joséphine Pouillet, rue de Gand, cour Bossu, 11. — Ernestine Vandenhaeghe, rue de Mouvaux, 167. — Marguerite Lesaers, rue Nationale, 122. — Jules Roggbe, rue Nationale, 122.

LILLE

DANS LA GENDARMERIE

Le chef d'escadron Jouffray, commandant la compagnie de gendarmerie du Loiret, à Orléans est mis hors cadre et nommé commandant militaire du palais de l'Elysée, en remplacement du colonel Jacquillot.

Le général Vérand est chargé de l'inspection de la gendarmerie dans le 1er arrondissement (Garde républicaine, Légion de Paris, 1re, 2e et 3e légion).

DOUAI

PEINE DISCIPLINAIRE

Toutes chambres réunies et sous la présidence de M. le premier président Dassonville, les conseillers de la Cour d'appel de Douai ont ratifié mercredi